



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-01

Séance Publique du mardi 10 janvier 2023

La séance est ouverte à 20 heures 30 par Monsieur Patrick BASTIAN, Maire d'Etercy.

Etaient présents : M. Patrick BASTIAN, Maire – Mmes Caroline BELLON, Françoise DUVERNET, Sophie GERACI, Sophie LEBRUN, Claire MUGNIER, Elisabeth NOBLET, Patricia MIEGE-PETELAT, MM. Dominique BOURLÈS, Florent DUMAS, Manuel NEVES, Guillaume SERVETTAZ.

Absente excusée : Mme Vanessa CAP.

Madame Caroline BELLON a été élue secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal n° 2022/07 du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut rajouter 2 points à l'ordre du jour : « Aménagement du local des Luches, travaux électriques, choix d'une entreprise » et « Etudes pour la sécurisation des routes communales ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

1) 2023-01/01 BP 2022, Décision Modificative n° 2

Les crédits alloués au chapitre 11 « charges à caractère général » en section de fonctionnement ont été dépassés, principalement à l'article 62878 « Remboursement autres organismes » compte-tenu notamment d'un solde de participation de l'exercice 2021 de 30 298,37 € au Cap Loisirs.

M. le Maire propose d'utiliser la ligne budgétaire 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » afin de couvrir le dépassement constaté au chapitre 11, en créditant l'article 62878 comme suit :

Section Fonctionnement				
DEPENSES				
Articles	Désignations	BP 2022	DM 2	MONTANTS ACTUALISES
62878	Remb. autres organismes	29 000,00 €	+ 30 000,00 €	59 000,00 €
022	Dépenses imprévues fonct.	57 050,00 €	- 30 000,00 €	27 050,00 €
TOTAL entre les sections		86 050,00 €	0 €	86 050,00 €
TOTAL dépenses Fonctionnement		768 053,82 €	0 €	768 053,82 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications des écritures comptables ci-avant indiquées au Budget Principal 2022 de la Commune d'ETERCY.

2) 2023-01/02 Plantation d'arbres dans la cour de l'école

Considérant les étés de plus en plus chauds et l'absence de préau à l'école, M. le Maire propose au Conseil Municipal de planter 3 arbres dans la cour de l'école.

Ces arbres permettront aux élèves et aux enseignants de s'abriter lors des fortes chaleurs.

L'entreprise ECO SERVICE TRAVAUX PAYSAGERS sise 3, impasse de la Côte 74540 CHAPEIRY a été sollicitée et propose un devis d'un montant de 6 840,00 € HT soit 8 208,00 € TTC.

La société ANCRAGE PAYSAGES, sise 437 route du Thovey 74210 GIEZ, également sollicitée, n'a jamais proposé un devis précis, malgré plusieurs sollicitations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 11 voix pour et 1 abstention (M. SERVETTAZ),

ACCEPTE la plantation de 3 arbres comme détaillé ci-avant dans la cour de l'école,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise ECO SERVICE TRAVAUX PAYSAGERS pour un montant de 6 840,00 € HT soit 8 208,00 € TTC,

AUTORISE M. Le Maire à signer le devis correspondant et toutes pièces afférentes.

3) 2023/01/03 Travaux de voirie divers sur la Commune

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser divers travaux de voirie comme suit :

- A. Entretien du réseau de l'ancien captage de Moidon,
- B. Reprise du réseau d'eaux pluviales route des Evrats suite dégradation,
- C. Drainage du terrain de pétanque,
- D. Entretien de la route d'Annecy à proximité de l'école,
- E. Terrassement et pose d'un caniveau route des Frasses.

Les entreprises LOMBARDO et Alexis PETELLAT TP ont été sollicitées.

L'entreprise LOMBARDO sise 72, chemin des Sablons 74150 Hauteville/Fier propose un devis pour l'ensemble de ces prestations pour un coût de 7 630,00 € HT soit 9 156,00 € TTC.

L'entreprise Alexis PETELLAT TP sise 22, route de la Galère 74150 SALES propose 4 devis comme suit :

- Travaux A : 2 330,00 € HT soit 2 796,00 € TTC
- Travaux B : 700,00 € HT soit 840,00 € TTC
- Travaux D : 5 300,00 € HT soit 6 360,00 € TTC
- Travaux E : 2 290,00 € HT soit 2 748,00 € TTC

Soit un montant total de 10 620,00 € HT soit 12 744,00 € TTC pour 4 postes de travaux sur 5.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTE la réalisation des travaux de voirie comme évoqués ci-avant,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise LOMBARDO pour un coût total de 7 630,00 € HT soit 9 156,00 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer le ou les devis afférents et toute pièce s'y rapportant.

4) 2023-01/04 Convention de location de la salle communale avec l'association Cultiv'Arts, janvier à août 2023

A l'instar de ce qui existe déjà pour les autres associations communales, M. le Maire propose de conclure une convention d'occupation de la salle communale avec l'association Cultiv'Arts, nouvellement créée sur la commune.

Pour mémoire, cette convention permet de déterminer les obligations respectives du propriétaire et du locataire ainsi que d'encadrer les jours et heures d'utilisations.

La durée de la convention couvrirait la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux de la salle communale comme mentionné ci-avant avec l'association Cultiv'Arts.

5) 2023-01/05 Aménagement du local des Luches, travaux électriques, choix d'une entreprise

Dans le cadre de la mise à disposition du local des Luches à l'association Cultiv'Arts et l'instauration d'un café associatif, il convient d'opérer plusieurs aménagements électriques pour le bâtiment.

Différentes prises électriques doivent être installées et les toilettes réaménagées. Il convient également de prévoir la future installation d'une machine à pain devant le bâtiment.

2 entreprises ont été sollicitées.

L'entreprise DOMO CONSEILS ELECTRICITE sise 9 rue du Tanay 74960 ANNECY propose un devis pour un coût de 5 209,00 € HT soit 6 250,80 € TTC.

L'entreprise BIBOLLET ERIC ELECTRICITE sise 22 rue Jean-François Grivod 74960 ANNECY propose un devis pour un coût de 4 575,60 € HT soit 5 490,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTE de réaliser les travaux d'aménagements électriques comme exposé ci-avant,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise BIBOLLET ERIC ELECTRICITE pour un coût de 4 575,60 € HT soit 5 490,72 € TTC,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis afférent et toute pièce s'y rapportant.

6) 2023-01/06 Etudes pour la sécurisation des routes communales

Dans la continuité des divers aménagements déjà entrepris sur la RD 238 afin de sécuriser la traversée du village, M. le Maire propose de réaliser divers aménagements supplémentaires comme suit :

- Reprise d'un plateau route d'Annecy
- Reprise d'un exutoire d'eaux pluviales route d'Hauteville, au droit de la propriété de M. CUSIN,
- Création d'une chicane route d'Hauteville, au niveau de son intersection avec la route des Rutioz
- Création d'une chicane supplémentaire route d'Hauteville, en raison de la vitesse excessive des véhicules,
- Divers aménagements de marquage au sol et installation de panneaux

Le Cabinet LONGERAY sis les Darmands, 73410 SAINT-GIROD propose de réaliser les études nécessaires pour un coût de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC.

M. SERVETTAZ demande s'il est possible de rajouter dans l'étude la création d'un trottoir à proximité du pont route d'Hauteville, à proximité de la route de Rutioz, à titre de comparaison avec l'aménagement d'une chicane.

M. le Maire répond qu'il fera rajouter cette étude au Cabinet LONGERAY.

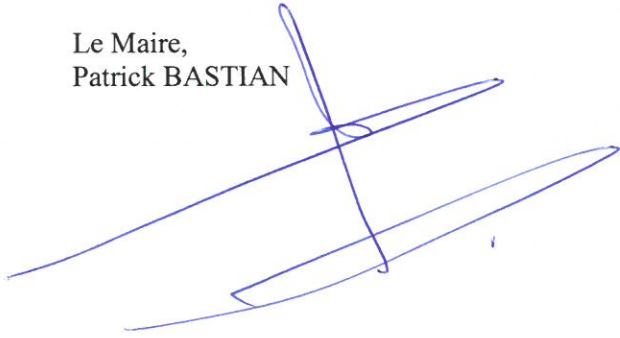
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTE de réaliser les études de travaux de voirie comme exposé ci-avant,
ACCEPTE la proposition du Cabinet LONGERAY pour un coût de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC,
AUTORISE M. le Maire à signer le devis afférent et toute pièce s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Patrick BASTIAN



Le Secrétaire de séance,
Caroline BELLON

